

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire** du conseil de Parisville tenue à la salle du conseil, le **mardi 3 février 2026** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur René Guimond, maire  
Madame Stéphanie Gendron, conseillère  
Monsieur Dany Boucher, conseiller  
Monsieur Jean-François Bienvenue, conseiller  
Monsieur Jason Tousignant, conseiller  
Monsieur Stéphane Boutin, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur René Guimond.

Sont également présents :

Monsieur Renaud Labrecque, directeur général et greffier-trésorier  
Madame Karine Paquet, directrice générale adjointe

Est absent

Monsieur Samuel Castonguay, conseiller

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions
4. Adoption du procès-verbal
5. Finances
  - 5.1 Revenus
  - 5.2 Dépenses
6. Dépôt de documents
  - 6.1 Déclaration des prélèvements d'eau 2025
7. Avis de motion, projets de règlements et adoption
  - 7.1 Avis de motion - Règlement 428-2026 abrogeant le règlement 389-2022 relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus
8. Octroi de contrat\_Vérification comptable 2025
9. Octroi de contrat\_Balayage des rues 2026
10. Rapport incendie 2025 - Schéma couverture de risques
11. Comités municipaux et ses représentants
12. Réseau Biblio CQLM - Nomination d'un représentant et d'un coordonnateur 2026
13. Nomination des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU)
14. Proclamation des Journées de la persévérance scolaire 2026
15. Rapport des élus
16. Correspondances
17. Varia
  - 17.1 Octroi contrat\_Pluritec Ltée
  - 17.2 Dépôt de la réclamation du Groupe Colas Québec inc.
18. Période de questions
19. Levée de l'assemblée

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Suite au moment de silence, le maire ouvre la séance.

15-02-26

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-François Bienvenue  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

Que l'ordre du jour soit adopté en gardant le point varia ouvert.

**ADOPTÉE**

### 3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire donne la parole aux citoyens et répond aux questions.

16-02-26

### 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-François Bienvenue  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

Que le procès-verbal du 13 janvier 2026 soit adopté avec les dépenses et revenus mis à jour.

**ADOPTÉE**

### 5. FINANCES

#### 5.1. REVENUS

Le montant total des revenus du mois précédent est de 1 956 153.90 \$, incluant les revenus de perception.

17-02-26

#### 5.2. DÉPENSES

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Dany Boucher  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

Que les comptes ci-dessous soient payés pour et au nom de la Municipalité:

*Janvier 2026*

- FOURNISSEURS: 259 246.20 \$
- SALAIRES: 20 888.48 \$

**ADOPTÉE**

### 6. DÉPÔT DE DOCUMENTS

#### 6.1. DÉCLARATION DES PRÉLÈVEMENTS D'EAU 2025

Le Règlement sur la déclaration des prélèvements d'eau oblige tous ceux qui prélèvent directement dans l'environnement des volumes de 75 000 litres d'eau et plus par jour à soumettre au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), une déclaration des volumes d'eau qu'ils ont prélevés.

La déclaration des prélèvements d'eau pour l'année 2025 a été transmise via le service électronique de gestion des prélèvements d'eau du MELCC le 29 janvier 2026.

### 7. AVIS DE MOTION, PROJETS DE RÈGLEMENTS ET ADOPTION

#### 7.1. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 428-2026 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 389-2022 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS

Je, Jason Tousignant, conseiller #5, donne avis de motion qu'à la séance du conseil du 10 mars 2026 à 19h30 à la salle du conseil située au 1170, rue du Terrain-de-Jeu, le règlement 428-2026 abrogeant le règlement 389-2022 relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Parisville sera adopté.

Ce règlement a pour objet de prévoir les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique et les règles déontologiques qui doivent guider la

conduite d'une personne à titre de membre du conseil, d'un comité ou d'une commission de la Municipalité ou, en sa qualité de membre du conseil de la Municipalité, d'un autre organisme.

18-02-26

#### 8. OCTROI DE CONTRAT\_VÉRIFICATION COMPTABLE 2025

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions du Code municipal du Québec, le conseil municipal doit procéder à la nomination d'un vérificateur externe;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la proposition de services de Groupe RDL Thetford/Plessis inc. pour l'année 2025;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-François Bienvenue  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

De conclure un contrat de gré à gré avec la firme RDL Thetford/Plessis inc. pour la vérification externe 2025 pour un montant budgétaire de 18 000\$ avant les taxes applicables.

Le directeur général confirme avoir les sommes disponibles dans le poste budgétaire *Vérification externe*.

**ADOPTÉE**

19-02-26

#### 9. OCTROI DE CONTRAT\_BALAYAGE DES RUES 2026

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire procéder prochainement au balayage des rues, des trottoirs, des stationnements ainsi que de la piste piétonnière et cyclable;

CONSIDÉRANT la soumission reçue des Entreprises Édouard Paquette au tarif de:

Service de balayage de la piste piétonnière et trottoirs .....	365.00 \$
Service de balayage de la piste cyclable .....	255.00 \$
Service de balayage des routes 265 et 226 (à 100%) .....	1 995.00 \$
Service de balayage des rues et stationnements .....	1 680.00 \$
Transport de la machinerie .....	140.00 \$
Service de transport du sable avec camion-benne et homme pour travail manuel avec balai mécanique et souffleur .....	1 225.00 \$

CONSIDÉRANT QUE le montant total est de 5 670\$ avant les taxes applicables;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Stéphanie Gendron  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

D'octroyer le contrat de balayage des rues, incluant la route 265 et 226, des stationnements et trottoirs ainsi que de la piste piétonnière et cyclable aux Entreprises Édouard Paquette pour un montant de 5 670 \$ avant les taxes applicables.

Le directeur général confirme avoir les sommes disponibles dans le poste budgétaire *Gravier, sable et asphalte*.

**ADOPTÉE**

20-02-26

#### 10. RAPPORT INCENDIE 2025 - SCHÉMA COUVERTURE DE RISQUES

CONSIDÉRANT QUE l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie requiert un rapport annuel d'activité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a déposé le rapport annuel d'activité auprès des membres du conseil municipal pour approbation;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Stéphane Boutin  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

D'adopter le rapport annuel du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de l'année 2025 et d'autoriser son dépôt au Service de sécurité incendie régional de la MRC de Bécancour (SSIRMRCB).

**ADOPTÉE**

21-02-26

## **11. COMITÉS MUNICIPAUX ET SES REPRÉSENTANTS**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-François Bienvenue  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

D'attribuer pour le mandat en cours de chacun des élus, ainsi que pour les citoyens nommés, les responsabilités et secteurs d'activité suivants :

### ***Maire suppléant***

- Jean-François Bienvenue, conseiller #3

### ***Assainissement des eaux usées / Eau potable***

- René Guimond, maire
- Dany Boucher, conseiller #2
- Samuel Castonguay, conseiller #4

### ***Urbanisme (voirie, parcs et terrain de jeu et piste cyclable)***

- Dany Boucher, conseiller #2

### ***Développement et consultations***

- L'ensemble du conseil municipal

### ***Comité consultatif d'urbanisme CCU (5 membres, dont 2 élus)***

- Jason Tousignant, conseiller #5
- Stéphane Boutin, conseiller #6
- Carole Plamondon, citoyenne
- Membre citoyen à combler
- Membre citoyen à combler

### ***Vitalité du milieu (loisirs, volet jeunesse, fête automnale, MADA)***

- Stéphanie Gendron, conseillère #1
- Samuel Castonguay, conseiller #4
- Stéphane Boutin, conseiller #6

### ***Régionalisation de l'Aréna de Saint-Pierre-les-Becquets***

- Richard Paris, citoyen (représentant officiel)
- Jason Tousignant, conseiller #5 (substitut)
- Samuel Castonguay, conseiller #4 (substitut)

### ***Nouveaux arrivants***

- Richard Paris, citoyen
- René Guimond, maire

### ***Organismes municipaux (culture Centre-du-Québec et répondant pour la bibliothèque)***

- Jean-François Bienvenue, conseiller #3
- Diane Auger, citoyenne (coordonnatrice de la bibliothèque)

### ***Service incendie / Sécurité civile / Sûreté du Québec***

- Jean-François Bienvenue, conseiller #3
- Stéphane Boutin, conseiller #6

### ***Petite enfance***

- Stéphanie Gendron, conseillère #1

- Jean-François Bienvenue, conseiller #3

**Comité de démolition**

- Jason Tousignant, conseiller #5
- Stéphane Boutin, conseiller #6

**ADOPTÉE**

22-02-26

**12. RÉSEAU BIBLIO CQLM - NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT ET D'UN COORDONNATEUR 2026**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Parisville doit nommer annuellement un représentant ainsi qu'un coordonnateur de la bibliothèque municipale auprès du Réseau Biblio du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie (CQLM);

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Stéphanie Gendron  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

Que le conseil municipal de Parisville nomme monsieur Jean-François Bienvenue à titre de représentant municipal et nomme mesdames Louise Beudet et Monique Biron à titre de coordonnatrices de la bibliothèque auprès du Réseau Biblio CQLM.

**ADOPTÉE**

23-02-26

**13. NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Parisville doit renouveler le mandat de chacun des membres du comité consultatif d'urbanisme aux deux ans;

CONSIDÉRANT QUE le comité doit être composé de 5 membres, dont deux membres du conseil et trois citoyens;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jason Tousignant  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

De reconduire et/ou de nommer :

- Monsieur Stéphane Boutin, conseiller;
- Monsieur Jason Tousignant, conseiller;
- Madame Carole Plamondon, citoyenne;
- Membre citoyen à combler
- Membre citoyen à combler

Ainsi que le directeur général ainsi que l'inspecteur en bâtiment à titre respectif de secrétaire et secrétaire adjoint du comité.

**ADOPTÉE**

24-02-26

**14. PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE 2026**

CONSIDÉRANT QUE l'éducation est un pilier fondamental du développement individuel et collectif, ainsi qu'un levier essentiel pour une société inclusive et prospère;

CONSIDÉRANT QUE la persévérance scolaire constitue un enjeu majeur pour garantir l'égalité des chances, promouvoir le plein potentiel des individus et renforcer la cohésion sociale;

CONSIDÉRANT QUE la sensibilisation à l'importance de la persévérance scolaire contribue à mobiliser tous les membres de la communauté, en nourrissant un sentiment de responsabilité collective envers la réussite éducative;

CONSIDÉRANT QUE chaque acteur de la communauté – parents, éducateurs, employeurs, élus et citoyens – peut agir pour encourager les jeunes et les adultes en formation à persévérer dans leur parcours éducatif;

CONSIDÉRANT QUE la réussite éducative favorise non seulement l'épanouissement personnel, mais aussi le développement durable et la prospérité économique de notre région;

CONSIDÉRANT QUE la création de liens significatifs avec les jeunes, notamment en valorisant leurs aspirations professionnelles, contribue à donner du sens à leur engagement scolaire;

CONSIDÉRANT QUE le Centre-du-Québec a besoin d'une relève compétente et qualifiée pour assurer son plein développement socioéconomique et répondre aux défis de demain;

CONSIDÉRANT QUE la mobilisation en faveur de la persévérance scolaire constitue un investissement dans le capital humain de la région, en renforçant les bases d'un avenir durable;

CONSIDÉRANT QUE la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec organise chaque année, en février, une édition régionale des Journées de la persévérance scolaire pour valoriser les efforts des étudiants et mobiliser la collectivité;

CONSIDÉRANT QUE cette initiative offre une occasion unique pour tous de poser des gestes concrets d'encouragement, témoignant ainsi de notre engagement envers les jeunes et les adultes en formation;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2004, la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec a su rassembler les acteurs de la communauté autour d'une vision commune : soutenir le développement du plein potentiel des jeunes et des adultes en formation.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Stéphane Boutin  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

D'appuyer les Journées de la persévérance scolaire 2026.

Lors des Journées de la persévérance scolaire du 16 au 20 février 2026, nous nous engageons aussi à :

- porter fièrement le ruban de la persévérance scolaire
- participer au jeudi PerséVert
- hisser le drapeau des JPS
- participer au mouvement régional d'encouragement Tope là !

**ADOPTÉE**

## **15. RAPPORT DES ÉLUS**

Les élus présentent un résumé de leurs implications du mois.

À noter que le 19 janvier dernier a eu lieu la formation "**Éthique et déontologie en matière municipale**" à Sainte-Cécile-de-Lévrard, offerte par Me Pier-Olivier Fradette de Lavery avocats, à laquelle ont assisté:

- Monsieur René Guimond, maire
- Madame Stéphanie Gendron, conseillère #1
- Monsieur Dany Boucher, conseiller#2
- Monsieur Samuel Castonguay, conseiller #4
- Monsieur Jason Tousignant, conseiller #5
- Monsieur Stéphane Boutin, conseiller #6

Ainsi que le directeur général, monsieur Renaud Labrecque et la directrice générale adjointe, madame Karine Paquet.

Le 31 janvier dernier a également eu lieu à Sainte-Cécile-de-Lévrard la formation "**Comprendre le fonctionnement municipal et le rôle d'élue(e)**" offerte par Me Philippe Asselin de la FQM, à laquelle ont assisté:

- Monsieur René Guimond, maire
- Madame Stéphanie Gendron, conseillère #1
- Monsieur Dany Boucher, conseiller#2
- Monsieur Jean-François Bienvenue, conseiller #3
- Monsieur Samuel Castonguay, conseiller #4
- Monsieur Jason Tousignant, conseiller #5
- Monsieur Stéphane Boutin, conseiller #6

Ainsi que le directeur général, monsieur Renaud Labrecque et la directrice générale adjointe, madame Karine Paquet.

L'ensemble des personnes présentes à cette dernière formation ont reçu leur attestation attribuée par la Fédération Québécoise des municipalités.

## 16. CORRESPONDANCES

La liste des correspondances reçues depuis la dernière séance du conseil est déposée.

## 17. VARIA

25-02-26

### 17.1. OCTROI CONTRAT\_PLURITEC LTÉE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une réclamation de l'entreprise Groupe Colas Québec inc. en date du 30 janvier 2026 concernant des travaux jugés en extra réalisés dans le cadre du dossier PRIMEAU no 2038123;

CONSIDÉRANT QUE cette réclamation nécessite une analyse technique et administrative approfondie des documents soumis;

CONSIDÉRANT QU'il est requis d'obtenir un accompagnement professionnel afin de réviser les documents de réclamation et, au besoin, participer à des rencontres avec les avocats de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la firme Pluritec Ltée a été responsable de l'élaboration des plans et devis ainsi que de la surveillance de chantier et qu'elle possède l'expertise requise pour effectuer ce mandat;

CONSIDÉRANT QUE le mandat à la firme Pluritec Ltée sera octroyé sur la base d'un taux horaire de 195.00 \$ et qu'un rapport aux dix (10) heures travaillées sera transmis à la municipalité afin d'assurer un suivi adéquat du mandat;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Stéphane Boutin  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

D'octroyer un mandat à la firme Pluritec Ltée afin de procéder à la révision des documents de réclamation déposés par l'entreprise Groupe Colas Québec inc. relativement aux travaux effectués dans le dossier PRIMEAU no 2038123.

D'autoriser la firme Pluritec Ltée à participer, si nécessaire, à toute rencontre requise avec les avocats de la municipalité en lien avec ladite réclamation.

D'autoriser la direction générale (ou la personne responsable) à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce mandat.

Que les honoraires professionnels liés à ce mandat soient assumés selon les modalités prévues au budget en vigueur.

**ADOPTÉE**

#### **17.2. DÉPÔT DE LA RÉCLAMATION DU GROUPE COLAS QUÉBEC INC.**

Le directeur général dépose, séance tenante, la réclamation reçue du Groupe Colas Québec inc. le 30 janvier 2026 concernant les travaux PRIMEAU 2038123.

#### **18. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire donne la parole aux citoyens et répond aux questions.

**26-02-26**

#### **19. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-François Bienvenue  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

Que la séance ordinaire soit levée à 19 h 50 et qu'une séance ordinaire soit tenue le 10 mars 2026.

**ADOPTÉE**

J'ai pris connaissance de toutes les résolutions adoptées à la présente séance et les signe au nom de la Municipalité (art. 142 CM).

---

**M. René Guimond, maire**

---

**M. Renaud Labrecque, directeur général et greffier-trésorier**